SEANCE DU JEUDI 09 OCTOBRE 2025

Présents : M. CHEFNEUX, Président f.f.
Mme BONNI et ~~M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.
M. ARNAUTS, ~~M. AYDIN~~, Mme BASAULA NANGI, Mme BAUDINET, M. CELIK, M. COROMBELLE, Mme CRUTZEN, M. DELTOUR, M. ESTEVEZ Y BARRANCO, ~~Mme LAFORT, Mme LAMBERT~~, Mme LEVEQUE, Mme MAGIS, Mme MARECHAL, M. MOHSSEN, ~~M. NAJI~~, M. PRIVOT, M. RENSONNET, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme STEGEN, M. VIEILVOYE, Membres.
M. BARBIER, Chef de Corps
Mme GAROT, Secrétaire
Décision n°125

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05

Monsieur CHEFNEUX excuse l'absence de Monsieur DEGEY.

Monsieur AYDIN est excusé.

125 Conseil de police du 11 septembre 2025 – Procès-verbal – Approbation

Mesdames LEVEQUE et MAGIS s'abstiennent.

Approuvé avec 16 OUI et 2 abstentions.

Présents : M. CHEFNEUX, Président f.f.
Mme BONNI et ~~M. GODIN~~, Membres du Collège de Police.
M. ARNAUTS, ~~M. AYDIN~~, Mme BASAULA NANGI, Mme BAUDINET, M. CELIK, M. COROMBELLE, Mme CRUTZEN, M. DELTOUR, M. ESTEVEZ Y BARRANCO, ~~Mme LAFORT, Mme LAMBERT~~, Mme LEVEQUE, Mme MAGIS, Mme MARECHAL, M. MOHSSEN, M. NAJI, M. PRIVOT, M. RENSONNET, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme STEGEN, M. VIEILVOYE, Membres.
M. BARBIER, Chef de Corps
Mme GAROT, Secrétaire
Décision n°126

126 Personnel – Mobilité – Phase 2025-04 Erratum – Ouverture d'emploi

Le Président donne la parole au Chef de Corps qui explique le dossier.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 05 septembre 2001 déterminant l'effectif minimal du personnel opérationnel et du personnel administratif et logistique de la police locale ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 sur la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;
Vu le cadre du personnel de la police locale de la zone de police Vesdre ;

Vu les besoins de la Zone ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

- L'ouverture de l'emploi suivant en phase de mobilité 2025-04 erratum :

  - Un INPP « Chef d'équipe service canin » ;

- De fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après : l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoire et le passage devant une commission de sélection.

La présente délibération sera transmise à la Police fédérale DGR/DRP pour disposition, au Gouverneur de la Province de Liège, au Ministre de l'Intérieur pour l'exercice de la tutelle spécifique générale et aux services GRH de la Zone.

Présents : M. CHEFNEUX, Président f.f.
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
M. ARNAUTS, ~~M. AYDIN~~, Mme BASAULA NANGI, Mme BAUDINET, M. CELIK, M. COROMBELLE, Mme CRUTZEN, M. DELTOUR, M. ESTEVEZ Y BARRANCO, ~~Mme LAFORT, Mme LAMBERT~~, Mme LEVEQUE, Mme MAGIS, Mme MARECHAL, M. MOHSSEN, M. NAJI, M. PRIVOT, M. RENSONNET, ~~M. SCHONBRODT~~, Mme STEGEN, M. VIEILVOYE, Membres.
M. BARBIER, Chef de Corps
Mme GAROT, Secrétaire
Décisions n°127 à 133

127 Personnel – Profil de fonction – Cadre administratif et logistique - Niveau A – Conseiller en Communication – Pondération

Le Président demande le report sine die des points 3, 4 et 7 de l'ordre du jour dans l'attente des discussions budgétaires 2026.

Monsieur PRIVOT rappelle qu' Ecolo est attentif à l'engagement d'un communicant et le réclame depuis un certain temps déjà. Il entend la question de l'aspect budgétaire mais souligne le besoin de bénéficier d'un communicant.

Le Président invite le Conseil de police à voter sur le report sine die des points 3, 4 et 7 de l'ordre du jour.

Monsieur PRIVOT est contre.

Les points 3, 4 et 7 de l'ordre du jour sont reportés sine die avec 1 voix CONTRE et 19 OUI.

128 Personnel - Cadre administratif et logistique – Niveau A – Conseiller en Communication – Contrat à durée déterminée pour mission temporaire et définie – Recrutement externe

Le point est reporté sine die avec 1 voix CONTRE et 19 OUI (voir point 127).

129 Arrêt du Conseil d'Etat du 12.09.2025 qui annule la décision du conseil communal de la commune de Pepinster du 28 janvier 2019, fixant la dotation communale à la zone de police Vesdre 2019 – Pour information

Le Conseil de police est informé de l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.09.2025 qui annule la décision du conseil communal de la commune de Pepinster du 28 janvier 2019, fixant la dotation communale à la zone de police Vesdre 2019.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h13
LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT

130 Requête en renouvellement du Chef de Corps – Prise d'acte

131 Personnel – Niveau A – Conseiller en communication – Contrat à durée déterminée pour mission temporaire et définie – Recrutement externe – Commission locale de sélection – Désignation des membres

132 Personnel – Cadre opérationnel - Mobilité – Phase 2025-04 Erratum – INPP « Chef d'équipe Brigade canine » – Commission locale de sélection – Désignation des membres

133 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente – Notification

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20h20

La secrétaire, Le Président f.f.,

Kathleen GAROT Jean-François CHEFNEUX

SEANCE DU JEUDI 09 OCTOBRE 2025